

Vendredi 6 février 2009



Nathalie Le Yondre
Maire d'Audenge

Le Centre d'Enfouissement Technique des déchets : Menaces sur la commune

Chères Audengeoises, chers Audengeois,

Les risques encourus aujourd'hui par notre commune, son environnement et ses habitants, sont si lourds qu'il est de mon devoir, en tant que Maire, de vous informer personnellement de la situation.

Nous venons d'apprendre que la société EDISIT, exploitante du Centre d'Enfouissement Technique des Déchets vient de demander sa liquidation judiciaire.

Les travaux d'urgence qui doivent mettre fin à la propagation de ce gaz malodorant et à l'écoulement des jus issus de la décomposition des déchets sont donc stoppés. Pire encore, la gestion quotidienne d'une partie du site est elle même menacée car les entreprises chargées par EDISIT du traitement ne sont plus payées depuis des mois.

Nous assistons à l'agonie d'une gestion défaillante ; l'absence de contrôles de la précédente municipalité et des autorités préfectorales a conduit à cette situation extrêmement préjudiciable pour tous les Audengeois, riverains et contribuables.

La situation peut être résumée ainsi : l'entreprise disparaît, la commune est désignée seule responsable par l'Etat.

Il est choquant, quelques jours après l'annonce du dépôt de bilan d'EDISIT en date du 22/01/09, que l'Etat décide de mettre en œuvre, contre la seule ville d'Audenge, l'arsenal juridique qu'il s'est abstenu d'employer contre l'entreprise durant des années.

Le Sous-Préfet fait peser sur nous des menaces de poursuites judiciaires et d'une mise sous tutelle pour nous faire payer la totalité des travaux de post-exploitation et de remise en état qui sont estimés à 20 millions d'euros.

Ceci est parfaitement inacceptable et j'entends, conformément à nos engagements répétés et au travail effectué depuis notre entrée en fonction, défendre l'intérêt de la commune pour que les travaux soient réalisés dans les meilleurs délais et que la facture soit partagée à la hauteur de la responsabilité de chacun.

J'ai donc demandé à notre avocat conseil **d'engager les recours qui permettront de dédommager la commune du préjudice qu'elle subit et ceci à l'égard de tous ceux qui, par leur action ou leur inaction, ont conduit à cette situation** : Entreprises, Etat, collectivités ou dirigeants, j'entends que chacun assume désormais sa responsabilité.

...

Audenge réagit !

Pour pallier l'urgence créée par la disparition de l'entreprise, j'ai également décidé d'engager les travaux nécessaires pour stopper l'hémorragie de gaz et de jus de déchets que nous connaissons. Les factures seront adressées au mandataire liquidateur ainsi qu'à l'Etat.

Cette affaire ne pourra se résoudre que dans un partenariat constructif de l'ensemble des intercommunalités compétentes et des services de l'Etat. **Je proposerai donc dans les prochains jours une solution globale** qui permettra de trouver, je l'espère, une issue favorable et définitive à ce dossier.

Je vous prie de croire en ma totale détermination à défendre les intérêts des Audengeoises et des Audengeois.

Nathalie Le Yondre
Maire d'Audenge



Nathalie Le Yondre et l'équipe municipale ont décidé d'interpeller le Préfet...

Extraits du courrier adressé le mardi 3 février 2009 au Préfet de la Région Aquitaine et de la Gironde

Monsieur le Préfet,
(...) lors de la réunion des maires de l'arrondissement du Bassin d'Arcachon/Val de l'Eyre organisée par Monsieur le Sous-Préfet, le 30 janvier, ce dernier a annoncé aux participants qu'en tant que maire d'Audenge je risquais d'être mise en examen dans le cadre de la gestion du centre d'enfouissement technique des déchets (CET).

Il a également fait peser la menace d'une mise sous tutelle de la commune pour le même motif. Ces propos sont choquants. Ils s'apparentent à des menaces sur des élus de la République. (...) Tenir un tel discours, c'est oublier bien vite l'incurie de ceux qui, pendant toutes les années de l'exploitation de ce site (...) ont laissé les diverses entreprises gestionnaires mépriser les règles élémentaires de bonne gestion de cette décharge (...) votre administration disposait de tous les éléments et de tous les pouvoirs pour prendre à l'encontre de l'entreprise réellement exploitante des mesures coercitives afin de faire cesser cette atteinte manifeste à l'environnement. Il n'en a rien été. (...) Il est troublant que deux jours après la désignation du

mandataire liquidateur de la société EDISIT, qui a demandé sa liquidation auprès du tribunal de commerce de Bordeaux, l'Etat, feignant de ne pas connaître l'exploitant de fait du site, choisisse de désigner comme seul et unique responsable la ville d'Audenge. (...)

Monsieur le préfet, je ne cesse de vous interpeller sur ce problème criant depuis mon élection. Il ne pouvait, selon moi, trouver une solution que dans un partenariat constructif de l'ensemble des intercommunalités compétentes en la matière et des services de l'Etat. (...)

Je n'accepterai pas sans réagir que l'Etat fasse supporter aux seuls contribuables audengeois les frais d'un tel échec collectif (...) je vous informe également que je porte à la connaissance du procureur de la République les faits et agissements rendus publics par Monsieur le Sous-Préfet lors de cette réunion qui laissent penser que dans cette affaire un certain nombre de délits ont pu être commis. (...)

Nathalie Le Yondre
Maire d'Audenge



... de saisir les élus compétents du territoire

- **Contacts pris et réunions avec le Député de la 8^{ème} circonscription : François Deluga**
- **Lettres envoyées aux maires du Bassin d'Arcachon/Val de l'Eyre et aux Présidents des Communautés de Communes du Nord Bassin, du Val de l'Eyre et au Président de la COBAS**

... de tenir les habitants informés.

Permanences en mairie

Le Maire reçoit les administrés sur rendez-vous (à prendre à l'accueil de la mairie)

- Le mercredi de 16h à 18h
- Le samedi de 10h à 12h

05 56 03 81 50

Le Maire peut être contacté par mail :
courrier@mairie-audenge.fr